

## Marie Moret à monsieur G. Camus, 20 octobre 1899

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFamilistère de Guise, inv. n° 2005-00-122

Collation2 p. (145r, 146r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur G. Camus, 20 octobre 1899,  
Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN  
(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/54567>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [20 octobre 1899](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Camus, G.](#)

Lieu de destination 18, rue Vivienne, Paris

# Description

Résumé Marie Moret remercie son correspondant pour les informations contenues dans sa lettre du 18 octobre 1899 : G. Camus possède deux clichés de vues de trois-quarts de Marie Moret et deux clichés de vues de trois-quarts de Jean-Baptiste André Godin, grandeur carte de visite, pris le même jour en 1872. Deux de ces clichés ont été choisis par Godin pour être tirés en 18/24 et Marie Moret en possède des reproductions qu'elle se propose d'envoyer à G. Camus. Elle désire savoir quel cliché de Godin, parmi ceux détenus par G. Camus et ceux déjà en sa possession, est le plus approprié à la reproduction en projection lumineuse et en photogravure pour illustrer des publications. Elle demande le coût de réalisation de deux diapositives à partir des portraits choisis par Godin. Marie Moret demande si G. Camus autoriserait la reproduction des clichés qu'il possède pour les conférences et les publications, ainsi que la reproduction du cliché d'elle-même pris en 1882.

## Mots-clés

[Photographie](#), [Propagande](#)

Personnes citées [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Demandez à Mme Guise l'apothicairerie  
des arômes 20 octobre 1879

Mais comment me faire parvenir  
vers vous photos de mon mari

Monsieur G. Camus,

J'ai l'honneur de vous remercier  
de votre lettre du 1<sup>er</sup> oct. Année  
nous prêter 2 clichés  $\frac{3}{4}$  de mon  
mari et 2 clichés  $\frac{3}{4}$  de moi, pris  
le même jour en 1872, grandeur  
carte-visite et non pas en 1871  
comme ce que j'ai ici.

Donc, entre ces 4 clichés, deux  
(1 de mon mari 1 de moi) ont été  
choisis par lui pour la reproduction  
en 1874; et je devrais vous  
envoyer une épreuve de ces deux  
pour que vous les distinguiez des  
autres, si il n'avait été de  
peur qu'il y ait lieu de  
qui m'anime, le voici :

Telle que votre tarif porte à 30 francs la  
1<sup>re</sup> épreuve complète

Déterminer - entre les clichés qui  
ici même et ailleurs ont été faits  
de mon mari (le mien, n'importe  
que par accessoire) - le meilleur  
en vue de la reproduction : 1<sup>o</sup> en  
projections lumineuses dans des  
conférences ; 2<sup>o</sup> en photographie  
autrement pour illustrer brochures  
ou journaux.

(Je n'en tiens pas moins compte  
de vos très-intéressants renseignements  
sur les reproductions inaltérables  
et vous en remercie).

Je tiendrais aux clichés susdits.  
Quelques uns d'eux sont ma pro-  
pre personne, je pourrais  
donc m'en servir tout à mon gré.  
Mais celui pris en 1872 ne m'en inté-  
resse pas moins. Une diapositive  
des portraits de M. Godin que moi  
choisis alors par lui, permettrait  
sans doute de déterminer parfa-

tement leur valeur relativement aux autres que je possède.

— Mais combien me demanderiez-vous pour établir ces deux diapositives ?

Le travail est analogue, n'est-ce pas, au tirage d'épreuves. Votre lettre fixe à 2 francs la douzaine d'épreuves carte en 2<sup>e</sup> tirage ; elle ne dit pas ce que coûterait en 1<sup>er</sup> tirage un minimum d'épreuves carte ? Heuiller donc me dire quel serait ce prix pour diapositives grande carte 1<sup>er</sup> tirage ?

Toutefois une question préalable s'impose : si les clichés dont il s'agit étaient reconnus comme répondant le mieux au but poursuivi, autoriseriez-vous leur reproduction : 1<sup>e</sup> en projections lumineuses dans des conférences ;

2<sup>e</sup> en photographie ou autrement pour illustrer brochures ou journaux ?

Enfin, cette question venant là, je vous prie, Monsieur Je bien vouloir me dire :

— Si, en ce qui concerne le cliché pris de moi chez vous en 1882, vous m'autorisez, dès maintenant, s'il y a lieu, les reproductions susdites ?

C'est donc trois demandes auxquelles je vous prie de bien vouloir répondre.

Heuiller, agréer, Monsieur, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de toute ma considération

— Marie Gardin